DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3 - 2014

L'an deux mille quatorze, le treize mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian HARDOUIN, Maire.

Etaient présents : Bernard MARET-PRINCE, Gérard JOURDAN, Daniel ARGOUD, Jean PICCHIONI, Benoît HEDOU, Michele GAGNAIRE, Guy GRILLET, Anne BEAUDOIN, Jacques LESIMPLE

Absents excusés : Sylvain POISSON, Sylvie BRUNET-MANQUAT, Agnès FILLIARD, Magali VANDEL

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES n°1-3

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide que le taux des trois taxes pour l'année 2014 ne change pas par rapport à l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation :	16.84%
Taxe foncière (bâti)	20.05 %
Taxe foncière (non bâti) :	37.49%

Objet : OUVERTURE CREDITS opération commerce proximité BUDGET COMMUNAL n°2-3

M. le Maire propose aux élus, afin de pouvoir payer les travaux effectués sur le commerce de proximité, d'ouvrir des crédits à concurrence de 30 000 € qui seront repris au Budget primitif 2014.

Le conseil municipal, à l unanimité :

-ACCEPTE l'ouverture de 30 000 € de crédits pour l'opération «commerce de proximité » dans le budget 2014.

Objet : **EXONERATION TAXE AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDINS SOUMIS à DECLARATION PREALABLE de moins de 20 M2 n°3-3**

M. le maire propose aux élus d'exonérer les abris de jardins de moins de 20 mètres carrés et soumis à Déclaration préalable, de la Taxe d'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** L'exonération de la Taxe d aménagement pour les abris jardins soumis à DP de moins de 20 M2.

Objet : OCTROI SUBVENTION 50 Euros par élève scolarisé à l' IMT n° 4-3

Mr le Maire propose d octroyer une subvention de 50 € par élève résidant aux ADRETS et scolarisé à l IMT de GRENOBLE.

Le conseil Municipal, à l unanimité :

-**ACCEPTE d'octroyer** une subvention de 50 € par élève résidant aux ADRETS et scolarisés à l' IMT de GRENOBLE.

OBJET : **Admission en non valeur d'impayés dans le budget communal n°5-3 :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le budget communal 2012 trois factures concernant les frais de secours n'ont pas été réglées par les débiteurs (titre 474/2012 pour 331 € titre 419/2012 pour 320 €, titre 409/2012 pour 320 €) soit un total de 971 €et propose de passer cette écriture en non valeur au compte 654.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures :

Christian HARDOUIN	Michèle GAGNAIRE
Daniel ARGOUD	Jean PICCHIONI
Jacques LESIMPLE	Guy GRILLET
Bernard MARET PRINCE	Benoît HEDOU
Gérard JOURDAN	Anne BEAUDOIN

DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3 -2013

L'an deux mille quatorze, le treize mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian HARDOUIN, Maire.

Etaient présents : Bernard MARET-PRINCE, Gérard JOURDAN, Daniel ARGOUD, Jean PICCHIONI, Benoît HEDOU, Michele GAGNAIRE, Guy GRILLET, Anne BEAUDOIN, Jacques LESIMPLE

Absents excusés : Sylvain POISSON, Sylvie BRUNET-MANQUAT, Agnès FILLIARD, Magali VANDEL

I – Vote subventions :

ADMR	100 €
Association Lutins Campanais	12 000 €
Assurance Pompiers	800 €
CCAS	938 €
CCAS	13 972 €
Chantarine	100 €
CO7Laux	859 €
Coopérative Scolaire	12 430 €
Don du sang	100 €
Echo du Merdaret	100 €
FNACA	100 €
Club des Rhodos	100 €
Scènes Obliques	1 000 €

Pour l'association « La Campanaise » subvention remise aux débats
Pour le club des sports le versement de la subvention est suspendu et son versement se fera après présentation du rapport d'activité.

II – Vote des taux :

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES n°1-3
Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide que le taux des trois taxes pour l'année 2014 ne change pas par rapport à l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation :	16.84%
Taxe foncière (bâti)	20.05 %
Taxe foncière (non bâti) :	37.49%

OBJET : OUVERTURE CREDITS opération commerce proximité BUDGET COMMUNAL n°2-3

M. le Maire propose aux élus, afin de pouvoir payer les travaux effectués sur le commerce de proximité, d'ouvrir des crédits à concurrence de 30 000 € qui seront repris au Budget primitif 2014.

Le conseil municipal, à l unanimité :

-ACCEPTE l'ouverture de 30 000 € de crédits pour l'opération «commerce de proximité » dans le budget 2014.

OBJET : EXONERATION TAXE AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDINS SOUMIS à DECLARATION PREALABLE de moins de 20 M2 n°3-3

M. le maire propose aux élus d'exonérer les abris de jardins de moins de 20 mètres carrés et soumis à Déclaration préalable, de la Taxe d'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-ACCEPTE L'exonération de la Taxe d aménagement pour les abris jardins soumis à DP de moins de 20 M2.

OBJET: OCTROI SUBVENTION 50 € par élève scolarisé à l' IMT n° 4-3

Mr le Maire propose d octroyer une subvention de 50 € par élève résidant aux ADRETS et scolarisé à l IMT de GRENOBLE.

Le conseil Municipal, à l unanimité :

ACCEPTE d'octroyer une subvention de 50 € par élève résidant aux ADRETS et scolarisés à l' IMT de GRENOBLE.

OBJET : Admission en non valeur d'impayés dans le budget communal n°5-3 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le budget communal 2012 trois factures concernant les frais de secours n'ont pas été réglées par les débiteurs (titre 474/2012 pour 331 € titre 419/2012 pour 320 €, titre 409/2012 pour 320 €) soit un total de 971 €et propose de passer cette écriture en non valeur au compte 654.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire.